

Questions orales

revenir sur sa décision et de supprimer cette taxe inique et superflue?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je suis très heureux d'entendre le député poser une question à ce sujet. J'ai dit à son collègue que j'examinerais les arguments présentés par le ministre des Transports, quels qu'ils soient. Pour ce qui est du fond de la question, toutefois, je veux simplement lui signaler que cette taxe ne fait que ramener le coût du carburant au même niveau que celui du carburant américain. Par ailleurs, les transporteurs canadiens des Grands lacs bénéficient en fait d'un avantage considérable par rapport à leurs homologues américains puisqu'ils sont payés en dollars canadiens, ce qui leur donne une avance de 20 p. 100 sur ces derniers. En ce qui concerne la concurrence avec les transporteurs américains, le fléchissement de l'activité dans les Grands lacs est attribuable au ralentissement général de l'économie nord-américaine et du commerce, notamment du minerai de fer, que l'on a connu au cours de la dernière année, et non pas, bien entendu, à l'application d'une redevance quelconque.

LA POSITION DE L'INDUSTRIE CANADIENNE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ma question est un peu moins générale que ne laisserait supposer la réponse du ministre. Nous avons déjà perdu de 2,000 à 3,000 emplois dans ce secteur parce qu'il en coûte trop cher à nos voisins au sud de se servir de la voie maritime du Saint-Laurent. En l'espace d'une semaine, le gouvernement dépense autant en prestations d'assurance-chômage qu'il n'en perçoit grâce à sa redevance sur le carburant. En supprimant cette taxe, il pourrait très bien redonner du travail à 1,000 marins canadiens et recouvrer ses pertes. De toute façon, le gouvernement n'a rien à gagner avec cette taxe, il ne fait que désavantager les transporteurs canadiens par rapport à leurs concurrents.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le député va devoir expliquer comment la suppression de cette redevance persuadera les transporteurs des Grands lacs de larguer les amarres alors que leurs cales sont vides.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OBLIGATION POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE REMPLIR UNE DÉCLARATION D'IMPÔT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Les personnes âgées se demandent si elles doivent remplir des déclarations d'impôt sur le revenu. Les personnes qui touchent la sécurité de la vieillesse, le supplément du revenu garanti ou des prestations du Régime de pensions du Canada doivent-elles remplir une déclaration d'impôt sur le revenu?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Madame le Président, il est bien évident que tous les Canadiens qui ont des revenus doivent remplir une déclaration d'impôt. Cependant, pour ceux qui ont atteint 65 ans ou qui

dépassent cet âge, le montant des déductions est beaucoup plus élevé que pour les autres travailleurs, mais dès que nous avons un revenu de quelque source qu'il soit, nous devons le déclarer et remplir une déclaration d'impôt.

[Traduction]

LA COMPLEXITÉ DES FORMULES

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. De nombreuses personnes âgées ont subi des sanctions pour ne pas avoir payé leur impôt sur le revenu chaque trimestre. Quand le ministre publiera-t-il une formule de déclaration d'impôt qui soit compréhensible pour les personnes âgées et se décidera-t-il à l'envoyer à tous ceux qui touchent la sécurité de la vieillesse, un supplément du revenu garanti ou des prestations du Régime de pensions du Canada? S'il vous plaît, monsieur le ministre, envoyez-leur quelque chose qu'ils puissent comprendre!

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Madame le Président, je reconnais avec le député et de nombreux autres députés à la Chambre qu'il peut exister une difficulté particulière pour certaines personnes âgées à ce sujet, premièrement, quant au mode de remboursement de leur impôt, de façon trimestrielle, lorsque leur revenu excède le montant minimum exigible et, deuxièmement, quant au formulaire. C'est un problème sur lequel nous devons apporter notre attention, et je veux assurer le député et les autres députés à la Chambre que j'y accorderai une attention particulière.

* * *

[Traduction]

LES SOINS MÉDICAUX

ON DEMANDE DE FAIRE LE POINT SUR LA PRÉPARATION DE LA LOI SUR LA SANTÉ AU CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre sait que mars a été déclaré le mois national de défense de l'assurance-maladie par la Canadian Health Coalition et que beaucoup de gens écrivent à leur député au sujet de la loi sur la santé au Canada pour exprimer le vœu que toute loi à venir renforce et clarifie les cinq principes fondamentaux de l'assurance-maladie.

• (1450)

Madame le ministre peut-elle informer la Chambre de la situation actuelle de la loi sur la santé au Canada? Pouvons-nous espérer qu'elle rencontrera prochainement ses homologues provinciaux pour leur présenter une proposition meilleure que la dernière sur les dépassements d'honoraires? Déposera-t-elle une proposition à la Chambre des communes? Présentera-t-elle aux Canadiens quelque chose qu'ils puissent comprendre plutôt que le document mystère autour duquel l'Association médicale canadienne fait campagne? Il me semblerait utile que le ministre nous mette au courant des derniers développements dans ce domaine.